



EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal d'Aigle - Séance du 6 mars 2025

Le Conseil communal d'Aigle

- **Vu** le préavis 2025-02, du lundi 6 janvier 2025, relatif à la participation financière annuelle sous forme de partenariat public-privé dans le cadre de la construction d'une piscine couverte avec fitness ;
- **Ouï** le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet ;
- **Considérant** que ledit objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. D'autoriser la Municipalité à signer les actes y relatifs ;
2. D'autoriser la Commune d'Aigle à verser une subvention d'exploitation courante par le compte 3635 de MCH2 pour un montant annuel de CHF 756'500.- (sous réserve de modification de la TVA). Cette dépense liée est prévue pour une durée de 20 ans, respectivement dans le budget communal de 2027 à 2046.

Le Conseil communal refuse d'accepter de réaliser un référendum spontané sur la décision, au corps électoral.

Ainsi délibéré en séance du six mars deux mille vingt-cinq.

Le président

Jean-François CROSET



La secrétaire

Véronique DELADOEY

